

Commune de FLEURY (Manche)

PROCES-VERBAL de la réunion de CONSEIL MUNICIPAL du 15 février 2022

Date de convocation :
4 février 2022

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Absents : 3
Pouvoirs : 3 Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le quinze février à 20h30, le conseil municipal de FLEURY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de M. Daniel VESVAL, Maire

Etaient présents : M. VESVAL Daniel, Mme KLIMCZAK-PRADOT Sylvie, Mme BAZIN Catherine, M. ROULIN Lionel, Mme LEBOUVIER Isabelle, M. GUERIN Patrice, M. Cyril BEQUET, Mme Cathy GOURVENEC, M. LEFEVRE Camille, M. QUESNEL Hubert, Mme DUPONT Jennifer

Pouvoirs : Mme Marie-Line LE ROY (à Mme Stéphanie GUESDON), M. Bruno HESLOUIN (à Mme Isabelle LEBOUVIER), M. Freddy LAUBEL (à Mme Catherine BAZIN)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT

ORDRE DU JOUR

- Pouvoirs
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2022
- Organisation pour la mise en place de la réforme de la collecte des déchets (prospection, dépose des bacs)
- Organisation des élections (présidentielles et législatives)
- Réfection des vitraux de l'église
- Ouverture des plis pour réfection clôture de l'école
- Demande de subvention exceptionnelle école
- Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT est choisie comme secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2022

Le procès-verbal, précédemment transmis à chacun des membres du conseil municipal ne fait l'objet d'aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Organisation pour la mise en place de la réforme de la collecte des déchets (prospection, dépose des bacs)

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, en date du 26 janvier 2022, Monsieur le Maire avait présenté le projet de mise en place du nouveau schéma de collecte qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire propose que les membres du Conseil Municipal prennent en charge la prospection et la distribution des bacs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

• Décide :

Pour : 4

Contre : 8

Abstention : 3

De ne pas prendre en charge la prospection et la distribution des bacs.

Organisation des Elections

Afin de mettre en place la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives qui auront lieu cette année, le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser un planning.

Réfection des vitraux de l'Eglise

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu à ce jour, 2 devis. Un maître verrier de Lève près de Chartres a été contacté et doit prendre contact avec la mairie pour convenir d'un RDV.

Délibération 2022-3 réfection de la clôture de l'école

Suite à l'appel d'offre lancée concernant la réfection de la clôture de l'école, M. le Maire procède à l'ouverture des plis.

Considérant les devis présentés :

- Sarl Mickaël MARIE 3.444,00 € TTC
- Sarl INNOV TERRASSEMENT..... 4.102,80 € TTC
- Entreprise Patrick LAURENT.....3.498,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de la réfection de la clôture de l'école

- retient l'entreprise Mickaël MARIE pour la réalisation de ces travaux.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche
Le 11/05/2022

Délibération 2022-5 : Demande de subvention exceptionnelle pour l'école

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention pour l'école concernant un projet sur le thème de la musique.

- 2 ateliers sont proposés aux élèves pour un total de 4540 €.

- sont concernés : 99 élèves à Fleury et 33 élèves à La Bloutière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE**

D'octroyer 15 € par enfant soit 1.485,00 €

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche
Le 11/05/2022

QUESTIONS DIVERSES

Chemin de la Hervière :

M. le Maire donne lecture du courrier adressé à M. Charley MARIE en réponse à sa demande de privatisation du chemin communal. Il y aura une enquête publique et procédure avec un commissaire enquêteur.

Sylvie KLIMCZAK-PRADOT informe des points suivants :

- a) Cimetière : matinée citoyenne prévue le samedi 23 avril 2022 de 8h30 à 12h00. Un article paraîtra dans la presse (Sylvie DUJARDIN) (Ouest France et La Manche Libre) + dépose de flyers à la boulangerie, la mairie et à chaque porte du cimetière (Sylvie KLIMCZAK-PRADOT)
- b) Achat livret « Bien vivre ensemble » éditions PROST pour offrir aux enfants fleurions (liste préparée par Catherine BAZIN à compléter par les enfants allant à l'école privée)
- c) Spectacle de théâtre comique prévu le 28/06/22 : en attente de l'horaire ; une famille propose un spectacle gratuit pour la mairie. M. GOUGEON s'occupe de monter son chapiteau et de faire sa publicité.
- d) Nous avons reçu une demande de M. RUAS pour un spectacle « Poésie et Liberté » : accord à l'unanimité + date à prévoir à l'automne. Rappeler M. RUAS.
- e) Agenda 2023 : nous avons rencontré, le 18 juin 2021, en fin d'après-midi, M. GUILBERT, commercial de la Sté INFOCOM, pour lui signifier que nous ne souhaitons plus réaliser cet agenda. Il nous avait dit qu'il voyait avec sa direction et la semaine dernière, nous avons reçu les éléments pour l'agenda 2023. A revoir.
- f) Réunion CCAS : rdv pris pour le lundi 21 mars 2022 à 20h30 (prévoir repas des aînés)
- g) Réunion P'Tit Fleurion : mardi 1^{er} mars 2022 à 20h30 (préparer prochain bulletin)

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00

Affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Daniel VESVAL

